



**COMMUNE DE FELDKIRCH**  
**Département du Haut-Rhin**  
**Arrondissement de MULHOUSE**

**Nombre de conseillers élus : 15**  
**Conseillers en fonction : 15**  
**Conseillers présents : 14**  
**Quorum : 8**  
**Date de convocation : 28/03/2024**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 8 avril 2024**

Le conseil municipal de Feldkirch est assemblé en séance ordinaire, à 19 heures 30 à la Mairie, après convocation légale et en nombre valable sous la présidence de Mme BLUMSTEIN Nicole, maire.

Présents : MM. Mmes STRUB Francine, TOME Jean, ROMANN Jean-Marie, OLIVIER Perrine, adjoints.  
MM. Mmes ROST Claire, SONGY Thierry, GROSS Sabine, SALZE Pierre, BAUDUIN Laetitia,  
BOOTZ Philippe, FRANZ Paul Laurent, FELLY Loïc, HERRISÉ Anne, conseillers municipaux.

Excusés / Procurations :  
M. STIRMLINGER Francis a donné procuration à Mme STRUB Francine

Mme BAUDUIN Laetitia, conseillère municipale est désignée secrétaire de séance.

---

Ordre du jour :

1. Désignation secrétaire de séance
2. Approbation PV séance du 21.03.2024
3. Compte rendu des délégations au Maire 1<sup>er</sup> trimestre 2024
4. Forêt : Etat d'assiette 2025 – Travaux 2024
5. Commune Compte administratif 2023 - affectation des résultats – compte de gestion 2023
6. Budget primitif commune 2024 : vote des taux – vote du budget 2024
7. Reversement au budget communal d'une partie de l'excédent du budget annexe Lotissement « Le champ des Oiseaux »
8. Lotissement Compte Administratif 2023 – compte de gestion 2023
9. Lotissement Budget Primitif 2024
10. Ecoles : Organisation temps scolaire (rentrée 2024)

---

**1- Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme BAUDUIN Laetitia, conseillère municipale, est désignée secrétaire de séance, elle sera assistée par Mme MANN Marie-Thérèse.

## 2 – Approbation Procès-Verbal séance du 21 mars 2024

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 21 mars 2024 est transmis à la signature des membres présents.

## 3 - Compte-rendu des délégations au Maire pour le 1er trimestre 2024

Le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du conseil municipal en date du 29 juin 2023, Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Réparation volets roulants à l'école : Repar'stores pour 1038,34 € TTC
- Remplacement de la centrale de commande des cloches : BODET 1674.00 € TTC
- Acquisition 3 draisennes pour l'école : 750 € TTC par Arilli
- Columbarium 9 cases : MUNIER Columbariums 12 134,32 € TTC

## 4- Forêt : Etat d'assiette 2025 – travaux 2024

Présenté par M. ROMANN Jean-Marie.

### a- Etat d'assiette 2025

L'ONF propose l'Etat d'Assiette 2025, celui-ci permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, les parcelles à marteler annuellement.

Les coupes ainsi martelées feront l'objet d'un Etat Prévisionnel des Coupes (EPV) qui sera soumis à l'approbation du conseil municipal en fin d'année 2024.

Pour 2025, il s'agit des parcelles 5,8, 35 et 30, *la commission forêt propose de ne pas retenir la parcelle 30.*

M. BOOTZ précise que des travaux de sécurisation ont déjà été effectués cette année dans la parcelle n°5.

M. SALZE demande si l'on connaît les détails du volume prévu dans la parcelle 35, bois de chauffage ou bois d'œuvre ?

Il lui est répondu que cela n'a pas été précisé par l'ONF.

Après ces explications, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'Etat d'assiette 2025 proposé par l'ONF sur les parcelles 5, 8 et 35 uniquement.

### b- Travaux 2024

Le programme des travaux d'exploitation prévus en forêt communale pour l'année 2024, proposé par l'ONF est le suivant :

Les recettes brutes prévues par l'état de prévision des coupes s'élèvent à 16 400 €, provenant essentiellement de chablis dans les parcelles 15 à 18, répartis de la manière suivante :

- 200 m<sup>3</sup> maximum de bois d'œuvre et d'industrie

- 100 m<sup>3</sup>, soit 143 stères de bois non façonnés  
Soit un volume total de 300 m<sup>3</sup>.

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 8 772 € HT en exploitation.

*La commission forêt demande que l'exploitation porte uniquement sur les chablis, en préservant les chênes. Les membres souhaitent être présents lors du marquage.*

Programme d'actions 2024 :

*Sur le programme proposé par l'ONF, la commission souhaite retenir exclusivement les travaux sylvicoles dans les parcelles 15 à 18, prévues pour l'exploitation et le détournage en parcelle 1.*

Après ces explications, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme des travaux pour l'année 2024, tel que mentionné ci-dessus, conformément aux propositions de la commission forêt
- de demander à l'ONF d'adapter les travaux en fonction des recettes réelles réalisées afin d'équilibrer les dépenses et les recettes
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document et devis y afférent

## **5- Commune : Compte administratif 2023 - affectation des résultats – compte de gestion 2023**

### **5-1- Approbation compte administratif Commune 2023**

*Présenté par Mme ROST Claire.*

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses	586 403,70 €
Recettes	1 096 177,41 €
Résultat de l'exercice	509 773,71 €
Résultat reporté 2022	633 087,58 €
Part affectée à l'investissement 2023	-251 616,09 €
Excédent fonctionnement Eau	152 782,69 €
Résultat global 2023	1 044 027,89 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses	925 594,84 €
Recettes	388 191,03 €
Résultat de l'exercice	- 537 403,81 €
Résultat reporté 2022	- 270 214,31 €
Excédent investissement Eau	37 196,44 €
Résultat global 2023	- 770 421,68 €

M. SALZE fait remarquer que les services de M2A, sous la vice-présidence de M. NEUMANN, ont fait un excellent travail sur la gestion des marchés relatifs aux énergies, ce qui a permis de contenir les dépenses.

Madame la Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

La présidence du conseil municipal est assurée par Mme Francine STRUB, adjointe au Maire, désignée à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 de la commune.

### **5-2 Affectation des résultats**

Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 044 027,89 € et un déficit d'investissement de 770 421,68 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement est de 770 421,68 € ce qui laisse un excédent global de 273 606,21 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de porter un montant de 770 421,68 € au compte 1068 du Budget Primitif 2024 (et un montant de 770 421,68 € au compte 001 dépenses d'investissement du BP 2024) pour couvrir le déficit d'investissement et de maintenir en excédent de fonctionnement un montant de 273 606,21 € à la section de fonctionnement, au compte 002 - résultat de fonctionnement reporté.

### **5 – 3 Approbation compte de gestion commune 2023**

Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 044 027,89 € et un déficit d'investissement de 770 421,68 €.

Ces résultats sont identiques aux résultats du compte administratif 2023.

Le Conseil Municipal approuve, le compte de gestion 2023 établi par le Trésor Public.

## **6- Budget primitif commune 2024 : vote des taux – vote du budget 2024**

### **6-1 Vote des taux**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe d'habitation : <b>8,65</b> % pour un produit attendu de	2 275 €
- taxe foncière sur les propriétés bâties : <b>27,11</b> % pour un produit attendu de	328 844 €
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : <b>42,14</b> % pour un produit attendu de	9 187 €
Pour un produit total attendu de :	<b>340 306 €</b>

L'effet du coefficient correcteur entrainera une diminution de 34 763 € de cette somme.

**Le Conseil municipal**, à l'unanimité,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

**Décide** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 8,65 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,11 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,14 %

**Charge** Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

### **6-2 Vote du budget 2024**

*Présenté par Mme ROST Claire.*

Le budget primitif de la commune proposé par la commission des finances et présenté par Mme ROST Claire, conseillère municipale, s'équilibre comme suit, il est proposé de voter les crédits par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	928 860,21 €	928 860,21 €
Investissement	1 256 105,68 €	1 256 105,68 €

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif tel que présenté et décide de voter les crédits par chapitre.

Mme la Maire remercie Mme ROST Claire pour sa présentation, ainsi que Mme HERRISÉ Anne pour sa collaboration à l'établissement du budget et également Marie-Thérèse MANN pour la réalisation des documents budgétaires.

### **7- Reversement au budget communal d'une partie de l'excédent du budget annexe Lotissement « Le Champ des Oiseaux »**

Vu la délibération n°6B du 23 mars 2017 portant création du budget annexe du « Lotissement le champ des Oiseaux » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Mme la Maire rappelle que le « Lotissement le Champ des Oiseaux » est arrivé au terme de sa première phase, tous les terrains situés dans ce périmètre ayant été vendus.

Au 31 décembre 2023, l'excédent constaté au budget annexe du Lotissement le Champ des Oiseaux s'élève à 796 082,92 €.

Mme la Maire propose de reverser une partie de cet excédent au budget principal de la commune, pour un montant de 120 000 €, par l'émission d'un mandat sur le budget annexe au compte 65822

*Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif vers le budget principal et*

par l'émission d'un titre au budget principal, compte 75821 *Excédent des budgets annexes à caractère administratif*.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le reversement de l'excédent partiel du budget du lotissement vers le budget communal
- Approuve le montant de ce reversement pour la somme de 120 000 €
- Prévoit la dépense nécessaire au budget annexe lotissement au compte 65822  
*Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif*

## **8- Lotissement Compte Administratif 2023 – compte de gestion 2023**

### **8.1- Approbation compte administratif Budget annexe Lotissement - 2023**

*Présenté par Mme ROST Claire.*

#### **Section de fonctionnement**

Dépenses	1 362 632,19 €
Recettes	865 623,77 €
Résultat de l'exercice	- 477 008,42 €
Résultat reporté 2022	491 320,51 €
Résultat global 2023	14 312,09 €

#### **Section d'investissement**

Dépenses	290 170,77 €
Recettes	854 229,40 €
Résultat de l'exercice	564 058,63 €
Résultat reporté 2022	217 712,20 €
Résultat global 2023	781 770,83 €

Madame le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

La présidence du conseil municipal est assurée par Mme Francine STRUB, adjointe au Maire, désignée à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 du lotissement.

### **8.2 – Compte de Gestion 2023 Lotissement**

Le compte de gestion 2023 du budget annexe lotissement établi par le Trésor Public présente un excédent de fonctionnement de 14 312,09 € et un excédent d'investissement de 781 770,83 €. Ces résultats sont identiques aux résultats du compte administratif 2023.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 du budget annexe lotissement établi par le Trésor Public.

## 9 - Lotissement Budget Primitif 2024

*Présenté par Mme ROST Claire.*

Le projet de budget primitif du lotissement a été établi par la commission des finances avec l'assistance de la Conseillère aux Décideurs Locaux, comme suit. Mme le Maire propose de voter les crédits par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	473 000,00 €	514 322,09 €
Investissement	300 000,00 €	1 081 770,83 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif tel que présenté et décide de voter les crédits par chapitre.

## 10- Ecoles Organisation du temps scolaire

*Point présenté par Mme OLIVIER Perrine.*

La dernière délibération du conseil municipal fixant l'organisation de la semaine scolaire date du 12 avril 2021.

Les horaires de cours des lundi, mardi, jeudi et vendredi avaient été répartis comme suit :

Matin : 8 h à 11 h 30

Après-midi : 13 h 30 à 16 h

de manière identique pour les 4 jours.

La validation de ces horaires arrivant à échéance à la fin de la présente année scolaire, le directeur d'académie demande à la commune de reprendre une nouvelle délibération conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le conseil d'école s'est prononcé en faveur du maintien des horaires actuels par décision du 21 mars 2024.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, décide de :

- Maintenir les horaires actuels
- Charger Mme le Maire de transmettre cette décision à la directrice de l'école
- Charger Mme le Maire de transmettre cette décision au directeur académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin

➤ **Interventions des conseillers :**

Mme BAUDUIN : dans la rue des Mines, des véhicules sont régulièrement stationnés en dehors des emplacements prévus.

Mme le Maire va prendre contact avec les Brigades vertes.

M. SONGY souhaite savoir où en sont les travaux au sujet de l'aménagement de la RD 429. Les habitants sont en manque d'informations, Il faudrait communiquer à ce sujet dans le prochain bulletin communal.

Un manque d'entretien le long de la voie a été constaté, il faudrait demander à la CEA d'intervenir.

Mme la Maire : L'étude est toujours en cours à M2A au sujet des variantes relatives aux pistes cyclables, pour l'instant il n'y a pas eu de retour de leur part.

Une relance leur sera adressée, ainsi qu'au bureau d'études SETUI.

M. SALZE : il faudrait rencontrer le président de la CEA à ce sujet. Lui faire un courrier avec copie au président de M2A.

Mme OLIVIER : Les travaux vont débuter très prochainement au parc de jeux du Champ des oiseaux.

Mme STRUB : souhaiterait que plus de conseillers se mobilisent pour fêter les grands anniversaires.

Le calendrier leur sera envoyé chaque mois afin qu'ils puissent s'inscrire.

Elle souhaiterait que les panneaux d'entrée d'agglomération soient remis à l'endroit.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 00.